



succession ma mère vend une maison puis je récupérer ma part

Par **fafabilou**, le **14/04/2011** à **20:21**

succession. ma mère vend une maison puis je récupérer ma part de la vente (j'ai 12% de la maison suite au décès de mon père).

Mon père est mort il y a 1 an et ma mère vend la maison de famille sur laquelle j'ai 12% des parts lorsqu'à été réaliser la succession.

comment cela se passe t il le notaire me reverse les 12% de la valeur de la maison automatiquement?

Cordialement

Par **Domil**, le **14/04/2011** à **22:02**

non. L'acheteur verse au notaire le prix de la vente, le notaire prélève honoraires, taxes, plus-value, et ensuite, vous devez signer le partage. Ce n'est que lorsque le partage est signé, que le notaire verse l'argent

Par **youris**, le **15/04/2011** à **13:46**

bjr,
votre mère doit obtenir l'accord des autres propriétaires pour vendre.
elle ne peut pas vendre un bien qui ne lui appartient pas en totalité.
cdt